



**RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES
(CCAPH)**

VILLE DE SAINT-OUEN

Adopté conformément à la délibération n° DL/12/126 du 25 juin 2012

ANNEE 2011

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| I. CCAPH : Données Générales | Page 3 |
| II. Voirie et Espaces Publics | Page 5 |
| III. Etat de l'accessibilité des lignes de bus desservant la Ville de Saint-Ouen | Page 7 |
| IV. Cadre Bâti – Etablissements Recevant du Public | Page 9 |
| V. Cadre Bâti – Logement | Page 12 |
| VI. Accueil et Communication | Page 15 |

ANNEXES

I. Données Générales

Rappel du contexte :

La ville de Saint-Ouen, en application de la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et en vertu de l'article 46, a créé le 29 septembre 2008 sa Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Elle est présidée par Madame le Maire et est composée de 17 membres:

- 6 élus du Conseil Municipal
 - 6 représentants d'associations de personnes handicapées ou usagers
 - 5 représentants de l'administration
- Et d'une liste d'invités en fonction de l'ordre du jour.

La Commission Communale a pour objectif, dans une logique globale d'accessibilité généralisée, d'améliorer le cadre de vie pour les personnes en situation de handicap. A travers ses missions consultatives, elle est chargée de :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité.
- D'assurer le suivi des actions dans le cadre des obligations fixées par la loi.
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La circulaire interministérielle du 14 décembre 2007 prévoit la rédaction d'un rapport annuel qui après avoir été validé par l'organe délibérant, est transmis :

- au représentant de l'état dans le département,
- au Président du Conseil Général,
- au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées,
- aux responsables de bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le diagnostic.

Le fonctionnement de la CCPAH est défini autour d'un règlement intérieur. Elle se réunit en plénières et en groupes de travail. La Mission Handicap est responsable de la coordination de cette instance et pilote les différents groupes de travail.

Les associations membres de la CCAPH :

- Association APAJH - Antenne de Saint-Ouen
- Association du Mouvement Des Sourds de France
- Association des Paralysés de France – délégation 93
- Comité Départemental Handisport 93
- Confédération de Défense des Handicapés et des Retraités
- Comité d'Études et de Liaisons pour les Personnes Handicapées

Aucun changement n'est à noter pour cette année 2011.

La mobilisation des représentants associatifs au sein de la CCAPH repose intégralement sur du bénévolat, leur disponibilité est par conséquent parfois fluctuante. Pour la majorité des associations, nous pouvons noter un engagement fort, synonyme d'une grande implication personnelle et vecteur important dans l'avancée de nos actions.

Les groupes de travail thématiques :

Pour faciliter le travail de la commission selon les missions qui lui sont assignées, des groupes de travail thématiques ont été constitués, composés de membres de la commission ainsi que des partenaires et services concernés. Ces ateliers se réunissent autant que de besoin.

Les thématiques des 4 groupes de travail sont :

- Etablissements Recevant du Public
- Voirie, Déplacements et Transports
- Logement
- Accueil et Communication

Réunions plénières:

En 2011, la commission s'est réunie deux fois, afin de débattre sur :

- Le rapport annuel 2010 et les orientations des groupes de travail pour l'année 2011 (4 mars 2011).
- Présentation des rapports d'accessibilité des groupes scolaires, les orientations des travaux de mise en accessibilité dans les ERP pour 2012, point sur l'élaboration du P.A.V.E (14 octobre 2011).

II. Voirie et Espaces Publics

2.1 Evolution de l'accessibilité depuis 2005

2.1.1 L'année 2010

Fin 2010 on pouvait estimer le taux d'accessibilité à 69% contre 62% en 2005. Différents projets de voirie de plus ou moins grande ampleur avaient permis d'atteindre ce nouveaux taux. On peut citer à titre d'exemple :

- aménagement de la rue Bachelet dans le cadre de la création du quartier apaisé centre ville ;
- mise en accessibilité de différents carrefours ;
- création de places handicapées ;
- équipements de 10 feux sonores ;
- etc...

A ces projets, il faut ajouter un travail important sur le site internet de la ville et la mise en ligne d'une cartographie des places réservées aux GIG/GIC sur l'ensemble du territoire audonien.

2.1.2 L'année 2011

Les objectifs de l'année 2011 étaient les suivants :

- Equiper 21 feux de modules sonores ;
- Créer une dizaine de places handicapées ;
- Lancer une campagne de réfection des trottoirs ;
- Deux projets d'envergures étaient prévus : l'aménagement du quartier tranquille Debain et le traitement des abords du square Helbronner.

Le budget concernant la mise en accessibilité des espaces publics en 2011 s'élevait 220 000€.

Au 31 décembre **2011**, le **taux d'accessibilité** de la ville s'élevait à **70%**. Le bilan est le suivant :

- 80 abaissements de trottoir ont été réalisés ;
- 11 places handicapées ont été créées en 2011 (*cf. Annexe 1*)
- Différents aménagements ponctuels ont permis d'améliorer l'accessibilité et le cheminement des piétons. On peut citer à titre d'exemple : le giratoire Arago, l'aménagement de la rue Debain, les abords du square Helbronner, ...

Aucun feu sonore n'a été équipé conformément aux objectifs fixés. Ces derniers seront réalisés sous 2012.

2.1.3 Les objectifs 2012

Compte tenu du bilan de l'année 2011, les objectifs fixés pour l'année 2012 sont les suivants :

- Feux sonores : l'objectif est de reprendre les objectifs fixés pour l'année 2011, à savoir installer 21 modules sonores sur les carrefours suivants :
 - carrefour Michelet/ Bauer avec les traversées Bauer en amont et en aval du carrefour. Soit 4 modules.
 - place de la République, en équipant la traversée du bd Jean Jaurès : soit 3 modules.

- carrefour de la gare du RER C soit 12 ou 14 unités de modules (déjà pré-équipés).

En plus de ces modules, il sera étudié la possibilité d'équiper en module sonore les «priorités piétons» pour plus de sécurité. Par ailleurs, il est prévu une réactualisation de la liste des carrefours équipés pour une mise en ligne sur le site internet.

○ Places PMR : Une dizaine de places PMR supplémentaires vont être créées. Leur localisation dépendra d'une part des demandes qui parviendront aux services de la ville et d'autre part d'une répartition géographique par rapport à l'existant et en rapport des établissements publics.

○ Concernant les travaux d'envergures, il est prévu de réaliser l'aménagement du quartier apaisé Debain avec le traitement particulier de la rue Jean Pernin.

○ Une campagne de réfection de trottoir accompagnée de mise en accessibilité de certains carrefours est aussi envisagée.

A noter que compte tenu des restrictions budgétaires, le budget alloué à la mise en accessibilité des espaces publics est abaissé à 100 000 euros pour l'année 2012.

2.2 Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

L'adoption du PAVE par le Conseil Municipal est suspendue dans l'attente de l'adhésion à l'intercommunalité de Plaine-Commune au 1^{er} Janvier 2013. En effet la compétence voirie, espaces publics sera transférée.

L'intercommunalité a élaboré son PAVE en interne en 2010 et réalisera sa réactualisation en 2012.

Dans l'attente de confirmation, les 50% de voirie audonienne non diagnostiqués en 2005 seraient réalisés par Plaine Commune selon leur méthodologie utilisée.

III. Etat de l'accessibilité des lignes de bus desservant la Ville de Saint-Ouen

Rappel : Une ligne de bus est déclarée accessible lorsque 70% de ses arrêts sont accessibles.

3.1 Accessibilité des lignes

Sur les 9 lignes régulières desservant la ville, le bilan d'accessibilité est le suivant :

| N° de Ligne | Taux accessibilité | Matériel roulant |
|-------------|--------------------|------------------|
| 85 | 86% | accessible |
| 137 | 80% * | non accessible |
| 139 | 65% | accessible |
| 166 | 79%* | accessible |
| 173 | 55% | accessible |
| 237 | 80% | non accessible |
| 255 | 68% | accessible |
| 274 | 30%* | accessible |
| 341 | 71%* | accessible |

* Seine Saint Denis seulement

Toutes les lignes sont équipées de bus conformes sauf les lignes 137 et 237 dont l'équipement est prévu pour 2012.

La déclaration d'accessibilité PMR des lignes 255 et 341 est prévue courant 2012. Les lignes 85 et 139 sont accessibles.

3.2 L'Audonienne

En Avril 2012, est prévu l'ouverture du nouveau terminus de la ligne 537 (Audonienne). Cet arrêt est localisé rue Debain au droit de la nouvelle antenne propriété et il est entièrement accessible.

Par ailleurs, 3 nouveaux véhicules à plancher bas doivent être livrés à l'été 2012. A cette occasion, il est étudié la possibilité d'aménager les principaux arrêts du parcours. En effet, en raison de l'adhésion à Plaine Commune et du développement du quartier des Docks, il n'est pas du tout certain que l'Audonienne garde son parcours actuel.

3.3 Les travaux de mise en accessibilité

Le nombre de points d'arrêt sur le territoire de Saint-Ouen est de 74 dont :

- 29 en voirie communale,
- 45 en voirie départementale

87% des arrêts de bus ont été diagnostiqués, 58% sont aujourd'hui accessibles. Cette valeur est inférieure au reste du département (60%) et de Plaine Commune (63%). Cependant si on exclut les arrêts uniquement utilisés par l'Audonienne le pourcentage d'arrêts conformes atteint 64%.

En 2011, seuls les arrêts de la ligne 255, situés sur l'avenue Michelet ont été rendus accessibles.

L'état d'accessibilité des lignes sur le territoire Audonien à la fin de l'année est donc la suivante :

| Ligne | Nombre d'arrêts sur St Ouen | Total | Accessibles | |
|----------------|---|------------|-------------|------------|
| | | | nbre | % |
| 85 | Mairie de St Ouen/Luxembourg | 10 | 8 | 80% |
| 137 | Pte de Clignancourt/Villeneuve la Garenne | 13 | 11 | 85% |
| 139 | St Ouen RER/Pte de la Villette | 11 | 9 | 82% |
| 166 | Colombes/Pte de Clignancourt | 12 | 11 | 92% |
| 173 | Pte de Clichy/La Courneuve 8 mai 1945 | 13 | 3 | 23% |
| 237 | Mairie de St Ouen/Ile St Denis Parc dptal | 7 | 5 | 71% |
| 255 | Pte de Clignancourt/Stains-Prévoyance | 8 | 6 | 75% |
| 274 | Levallois-Villiers/St Denis RER | 12 | 2 | 17% |
| 341 | Mairie de Clichy/Landy-Martre | 7 | 5 | 71% |
| Audonienne 537 | St Ouen Payret/St Ouen Debain | 22 | 7 | 32% |
| Total | | 115 | 67 | 58% |
| N14 | | 7 | 6 | 86% |
| N44 | | 11 | 6 | 55% |

IV. Cadre bâti – Etablissements Municipaux recevant du public

Rappel : L'ensemble des Etablissements Recevant du Public communaux devront être accessible au 1^{er} janvier 2015.

4.1 Diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public et de l'espace professionnel, pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de la ville de Saint-Ouen

L'audit de l'ensemble des bâtiments communaux a continué en 2011 avec 39 sites diagnostiqués :

- Police Municipale
- Bourse du Travail
- Centre Administratif C. Monet
- Trésorerie Municipale
- Office Municipal des Sports/ Gymnase ex-pompiers/ Association APAJH
- Eglise du vieux Saint-Ouen
- Bibliothèque Glarner
- Espace Cipriani
- Médiathèque Persépolis/ Archives Municipales
- Groupe scolaire Nelson Mandela
- Ludothèque le Chat Perché / Espace enfant Michelet
- Centre de Loisirs Ampère
- Crèche Ottino/ Halte-jeux
- CMS et PMI Saint-Denis
- Gymnases Juliot Curie et Tommie Smith
- Patinoire
- Stade Bauer
- Les Centres de vacances Chaumontel, Chaudon, Clairvaux, Montgenèvre, Prémanon, Saint-Véran
- Les maisons de quartiers Cordon-Taupin, Landy et Debain-Gravier
- Salles municipales : Boutes en train, Marronniers, du SME, Leclerc, Marie-Charlotte Mananga, Péri, Saint-Denis, Soubise, Zola.

Perspectives 2012 : Fin de l'audit avec les 26 bâtiments restants.

(cf. Annexe 2 : liste des bâtiments diagnostiqués en 2010)

4.2 Bilan des travaux de mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public, pour l'année 2011

Le groupe de pilotage composé du cabinet d'études, des agents de la direction Architecture et Bâtiments, de la direction du CCAS et des représentants associatifs s'est réuni plusieurs fois durant l'année. L'observation faite sur le manque de connaissance des travaux entrepris et le suivi de ces derniers ont invité le comité de pilotage à écrire une procédure interne.

Un outil de suivi de la réalisation des travaux d'accessibilité a été créé (Cf. Annexe 3). La Mission Handicap se charge de récolter l'ensemble des données. Le document est en accès libre aux membres du groupe de pilotage sur le serveur de la ville.

Un tableau de suivi par bâtiment sera réalisé. Sera joint à ce document une fiche détaillée des aménagements prévus et un calendrier prévisionnel.

Mise en service : 1^{er} trimestre 2012

Ci-après, le bilan des travaux d'accessibilité réalisés en 2011 dans les bâtiments communaux :

| Type de travaux – Evolution du taux d'accessibilité – Année 2011 | | | | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Equipements | Sites | Fonction | Type de travaux | Fonction | | Bâtiment | |
| | | | | Taux origine | Taux actuel | Taux origine | Taux actuel |
| Santé | CMS Barbusse | Accueil | Changement de mobilier adapté | 50% | 75% | 48% | 53% |
| | | Consultations (niveau 1) | Changement de mobilier adapté | 44% | 56% | | |
| | PMI Barbusse | Entrée | Création d'une rampe | 0% | 50% | 19% | 32% |
| | | | Pose d'un paillason conforme | | | | |
| | | | Changement des portes | | | | |
| | Accueil | Changement de mobilier adapté | 0% | 50% | | | |
| Sportifs | Espace Nautique Delaune | Entrée | Pose d'un paillason conforme | 25% | 38% | 34% | 49% |
| | | Accueil | Changement du mobilier de la caisse | 17% | 75% | | |
| | | | Changement du point de contrôle | | | | |
| | | | Création de deux sanitaires adaptés | | | | |
| | | Solarium | Accès par ascenseur | 0% | 50% | | |
| | | | Equipement des escaliers intérieurs | | | | |

Légende :

Noir : Totalemment inaccessible, non réglementaire

Rouge : Non accessible, non réglementaire

Bleu : Accessible partiellement ; non réglementaire, praticable

Vert : Accessible, réglementaire

Coût : 30% de l'enveloppe budgétaire allouée (250 000€) pour 2011.

Travaux reportés en 2012 :

- Office de tourisme
- Maison de quartier Pasteur
- RDC centre Administratif Fernand LEFORT

Prévue également cette année, la prise en compte de l'accessibilité dans les travaux de l'Hôtel de Ville et de la Trésorerie Municipale. Plusieurs bâtiments seront également traités en matière de pose de bandes podotactiles dans les escaliers.

Enveloppe budgétaire pour 2012 est en diminution compte tenu des restrictions budgétaires.

Dans le cadre du budget d'investissement de la Direction Générale des Services Techniques, les travaux de rénovation qui sont réalisées sur les bâtiments, administratifs, scolaires, sportifs ou culturels intègrent l'accessibilité aux personnes handicapées. Ils sont pilotés par la Direction Architecture et Bâtiments.

Il est à noter une volonté de la Municipalité de respecter la législation et les normes en vigueur pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, l'ensemble des travaux lancés dans le cadre de projets de réhabilitation et de constructions neuves intègrent systématiquement un volet accessibilité.

V. Cadre Bâti - Logement

Rappel : de part la loi, les communes ont pour mission d'organiser un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées sur leur territoire.

La Mission Handicap n'a pas sollicité pour 2011 les bailleurs pour obtenir le recensement de leurs patrimoines accessibles vu le nombre très faible de réponses l'an passé (3).

Le réseau villes Handicap du 93 fait remonter depuis plusieurs années aux instances départementales et nationales les difficultés pour les villes d'organiser ce système de recensement et de sensibiliser les bailleurs. Cette année le réseau à profité de l'élaboration du 3^{ème} schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées 2012- 2016 pour faire remonter une fois de plus ses difficultés et la volonté que cette thématique soit portée à un niveau départemental. Cette question a bien été prise en compte dans les réflexions et l'élaboration d'actions. Ce troisième schéma sera voté au printemps 2012.

De son côté la Mission Handicap s'engage à rencontrer et conseiller au courant de l'année à venir les principaux bailleurs de la ville en leur proposant un outil de diagnostic des bâtiments d'habitation collectifs.

5.1 Les demandeurs de logement en situation de handicap sur la ville

Le service municipal du logement enregistre 3800 dossiers de demande de logement. Parmi ces 3800 dossiers, 31 concernent des personnes en situation de handicap, ce qui représente 0.82% du fichier.

Dans le but de proposer des logements mieux adaptés, l'équipe municipale du logement, avec l'aide du complément à la demande de logement social : Logements adaptés au(x) handicap(s) du CERFA n°1406*01, ont référencé les différents types d'invalidité en deux groupes distincts :

- Physique (problème moteur)
- Sensoriel (déficience visuelle/ auditive)

Ces demandeurs sont reconnus par la maison départementale des personnes handicapées.

5.1.1 Qui sont-ils ?

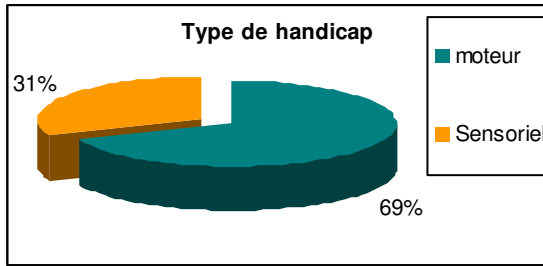
Les demandeurs de logements en situation d'handicap

| | moteur | sensoriel | total |
|---------------------------|---------------|------------------|--------------|
| vivant seul | 11 | 5 | 16 |
| couple sans enfant | 2 | 1 | 3 |
| couple avec enfant | 7 | 2 | 9 |
| monoparental | 1 | 2 | 3 |
| total | 21 | 10 | 31 |

Nous nous apercevons que 51% des demandeurs sont des célibataires, vivant seul.

L'autre grande part, sont des couples ayant un ou plusieurs enfants (29%). D'ailleurs, parmi ces foyers, 3 enfants présentent un handicap.

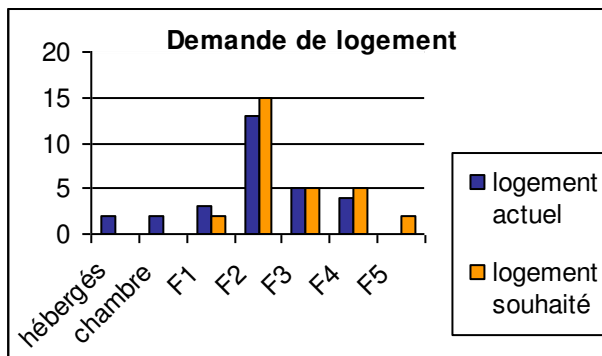
Enfin, il y a peu de couples sans enfant (10%) et de familles monoparentales. Ils représentent également 10%.



La majorité de ces personnes ont plus de 40 ans et souffrent d'un problème moteur. Ils se déplacent pour la plupart à l'aide d'une canne ou d'une béquille (16) ou en fauteuil roulant (6).

Pour ce qui est des usagers ayant une déficience sensorielle, cela concerne avant tout l'audition.

5.1.2 Où vivent-ils et quels sont leurs besoins ?

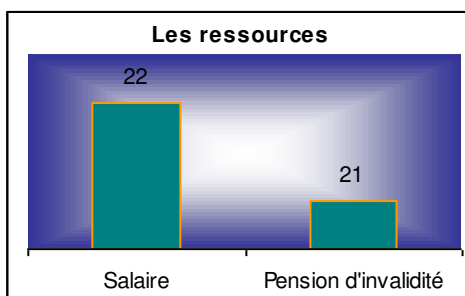


Les candidats souhaitent, pour beaucoup rester, dans la même configuration de logement.

C'est-à-dire, ceux qui vivent dans un F2 désirent obtenir un autre F2 mais adapté à leurs situation. Il en va de même pour les 3 pièces. Les personnes ayant un enfant handicapé dans le foyer, ou un parent à charge, demandent un logement plus grand.

Par ailleurs, il est à préciser qu'il y a autant de familles dans du logement social (10) que dans le parc privé (10). Le reste étant soit hébergé soit dans des foyers sociaux.

5.1.3 Leurs ressources



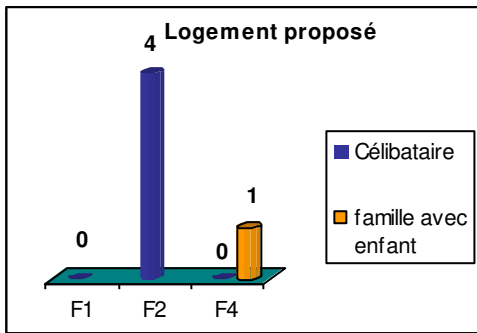
Les demandeurs perçoivent une pension d'invalidité, parfois aussi un salaire. Il s'agit, pour l'ensemble des salariés, de couples dont un conjoint travaille.

21 personnes reçoivent moins de 900 € par mois par l'A.A.H., tandis que le salaire moyen des salariés est de 1297 €.

5.2. Le relogement des demandeurs en invalidité.

A Saint-Ouen, comme partout en Ile-de-France, il existe une véritable pénurie de logements. Ainsi, en 2010, 425 appartements se sont libérés, dont 151 du contingent de la ville, ce qui fait une rotation de 5% à peine.

Combien de personnes handicapées ont été relogées ?



En 2011, 16% de personnes en situation d'handicap inscrits sur le fichier ont eu une proposition de logement.

Cinq ont accepté, une a refusé.

La raison évoquée lors du refus est la non adaptation du logement.

5.3. Le logement social accessible et adaptable sur Saint-Ouen.

Il existe sur le territoire de Saint-Ouen 23928 logements, toutes catégories confondues (privé et social), dont 8300 sociaux. (cf observatoire de l'habitat)

Le logement social adapté aux handicapés à Saint-Ouen.

| | logement | accessible | adaptable | adapté | nouveaux programmes |
|----------------------------------|--------------------|------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Saint Ouen Habitat Public | 4115 | 10 | pas de données | pas de données | données partielles |
| SEMISO | 1698 | 1 | 21 | pas de données | données partielles |
| OSICA | données partielles | 50 | 50 | pas de données | 46 av Michelet |
| FIAC | données partielles | 1 | pas de données | pas de données | 12/14 Bld Jean Jaurès |

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, il existe peu de logement accessible aux handicapés.

Ces données sont très partielles et demandent à être enrichies avec l'ensemble des bailleurs sociaux.

VI. Accueil et Communication

Rappel : Suite au décret du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005, les collectivités territoriales ont désormais un délai maximum de 3 ans pour que leur Site Internet soit en conformité avec les 65 points de contrôle imposés par le Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA) qui définit les règles techniques et ergonomiques à mettre en œuvre dans le respect des standards internationaux.

Les sites Internet des collectivités doivent être mis en accessibilité pour les personnes handicapées avant le 16 mai 2012.

6.1 Accueil

6.1.1 Formation des agents d'accueil

La municipalité s'est engagée en 2009 à développer les services et accueils à l'ensemble des usagers. L'amélioration de l'accueil pour les personnes en situation de handicap passera par la formation des agents d'accueil prévue au plan de formation 2010-2013. Le contenu de la formation a été élaboré conjointement avec le groupe de travail, le service formation et la mission handicap.

Le CNFPT a été choisi comme organisme de formation. Une rencontre a été nécessaire en mars 2010 pour établir le contenu de la formation intitulé : « Accueillir un usager en situation de handicap ».

Une première session pour les 12 agents d'accueil du centre administratif et de la mairie fixée fin mai 2010 a dû cependant être reportée au mois de janvier 2011 en raison de mouvements sociaux, d'événements communaux et départ en congé maternité de l'intervenante.

Quatre demi-journées ont été nécessaires pour aborder les différents types de handicap. La dernière réservée à la mise en situation par des jeux de rôles a été très appréciée des agents.

En l'absence d'un responsable de l'Unité Formation et d'un changement important de personnel de la Direction des Ressources Humaines, aucune session n'a pu être programmée en 2011.

6.1.2 Dispositif pour malentendants

Le CCAS a fait l'acquisition fin 2011 de deux boucles à induction magnétiques. Ce dispositif adapté améliorant l'accueil des personnes malentendantes appareillées ou non, sera mis en service au 1^{er} trimestre 2012 au Centre Administratif F. LEFORT et inauguré à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition (9 mars).

6.2 Communication

La réorganisation de la Direction de la communication et des relations publiques finalisée en 2011 a permis l'ouverture de chantiers importants pour l'accessibilité des outils de communication. Deux chantiers majeurs ont été ouverts pour 2012.

6.2.1. Des outils numériques accessibles

La refonte du site internet de la ville de Saint-Ouen a débuté en janvier 2012. Elle doit s'achever en septembre 2012. En parallèle, un site spécifique pour les jeunes Audoniens doit voir le jour au printemps 2012. Ces deux outils numériques respecteront l'ensemble des normes en vigueur en terme d'accessibilité en ligne (normes W3C).

6.2.2. L'accessibilité des grands évènements

Un autre chantier abordé en 2011 est l'accessibilité de l'ensemble des grands évènements de la ville de Saint-Ouen. Cette préoccupation s'est ouverte par les vœux du Maire à l'Île des Vannes en janvier 2012. Ce nouveau lieu s'est voulu accessible aux personnes à mobilité réduite et aux sourds avec la présence d'un interprète en Langue des Signes Française. Toutefois, la signalétique et l'accès à l'estrade sont deux points importants à revoir. L'objectif est de permettre à chacun d'assister aux temps forts portés par la mairie de Saint-Ouen tout au long de l'année.

Des chantiers importants doivent encore être ouverts pour permettre une accessibilité totale des outils de communication aux Audoniens. Ainsi, la prise en compte des supports de communication et leur adaptation est encore en projet. La création d'une version audio du journal de Saint-Ouen est toujours en cours de réflexion.

ANNEXE 1:Liste des places de stationnement réservées
aux personnes handicapées

| voie | Adresse | | |
|------------------------------|---|---|----|
| avenue des marronniers | entre le 34 et le 36 – emplacements matérialisés | 1 | |
| avenue du capitaine glarner | droit du 23 | 1 | |
| avenue gabriel péri | droit du 14, 90, 116 – emplacements matérialisés | 3 | |
| rue édouard vaillant | face 3 (angle péri), angle impasse édouard vaillant côté pair. 2 places | 2 | |
| rue émile zola | droit du 2 et de la place payret emplacements matérialisés | 2 | |
| rue adrien lesesne | droit du 44 | 1 | |
| rue albert dhalenne | au droit du 48 | 2 | |
| rue alexandre bachelet | au droit du 1 et (au droit du 17 à créer) | 2 | |
| rue ambroise croizat | au droit de la bourse du travail | 2 | |
| rue ampère | droit du 8-10 (angle rue du progrès et devant SIFSAT) - zones matérialisées | 2 | |
| rue anselme | droit du 15 (2 places) et au droit du 2 (la poste) (1 place) | 3 | |
| rue arago | droit du 6 et 67, Emplacements matérialisés | 2 | |
| rue blanqui | droit du 3, 36, 47 – stationnement en épis du 21 à étienne dolet | 3 | |
| rue charles schmidt | droit crèche ottino (3 place), au droit de la rue eugène lumeau (1 place) | 4 | |
| rue claude guinot | droit du 1 | 1 | |
| rue des châteaux | Droit du 26 – zones matérialisées | 1 | |
| rue des entrepôts | droit du 2 – zones matérialisées | 1 | |
| rue des martyrs de la déport | devant et face à l'entrée du CMS | 2 | |
| rue des rosiers | au droit du 7 angle alexandre bachelet attention places étroites | 2 | |
| rue dieumegard | au droit du 3 | 1 | |
| rue du plaisir | à hauteur du 13 | 1 | |
| rue emmy noether | Droit du 7 et 19 | 2 | |
| rue eugène berthoud | au droit de la bibliothèque Aubrac (2places), au droit du ludothèque (1 place), droit 7 | 4 | |
| rue eugène lumeau | droit du 6 et 31 | 2 | |
| rue jules guesde | angle place avant passage piétons | 1 | |
| rue kléber | face au 8 (au droit du 11bis) | 1 | |
| rue lafontaine | Droit du 5-7 | 1 | |
| rue marcel sembat | droit du 1 | 1 | |
| rue nadia guendouz | Droit du 4 | 1 | |
| rue pasteur | droit du 1 (angle émile zola) | 1 | |
| rue paul bert | droit du 2 | 1 | |
| rue paul laffargue | place de la république, après passage piétons, avant véhicules administratif | 2 | |
| rue paul langevin | angle Langevin/docteur L. basset devant école | 1 | |
| rue pierre curie | droit du 15 | 1 | |
| rue saint-denis | droit du 1, 26, 40, 49 et 60 | 5 | |
| rue salvador allendé | droit du 30 | 1 | |
| rue touzet gaillard | Face au 7 | 1 | |
| rue godillot | au droit du 1 | 1 | |
| avenue Michelet | au droit du 102 | 1 | |
| rue du Landy | au droit du 68 | 1 | |
| avenue Jean Jaurès | au droit du 42 | 1 | |
| rue Ampère | à hauteur des recettes municipales | 1 | |
| rue des docks | au droit de l'école Nelson Mandella | 1 | |
| rue blanqui | au droit du 47 | 1 | |
| rue cagé * | au droit 9 | 1 | |
| rue louis blanc * | au droit du bâtiment 72 de l'avenue gabriel péri | 1 | |
| rue alexandre bachelet | au droitt du 17 | 1 | |
| rue entrepôts * | au droit du 2 | 1 | |
| rue union * | au droit du 2 | 1 | |
| rue madeleine * | au droit du 1 | 1 | |
| rue raspail* | au droit du 2 et 20 | 2 | |
| avenue capitaine glarner* | au droit du 28 | 1 | |
| rue miston * | au droit du 3 | 1 | |
| rue Rosa Parks* | à hauteur du Boulevard Victor Hugo | 1 | |
| rue Ernest Renan* | à hauteur de l'avenue G. Péri | 1 | |
| | | | 82 |

ANNEXE 2:**Liste des bâtiments communaux diagnostiqués en 2010**

| Type Bâtiment | Libellé | ERP | Type | Catégorie |
|---------------|---------------------------------------|-----|---------|-----------|
| ADMIN | Centre Administratif F. Lefort (CASO) | ERP | W | 5 |
| ADMIN | Hôtel de Ville | ERP | W | 5 |
| CULTE | Eglise du Rosaire | ERP | V | 3 |
| CULTURE | Château / Conservatoire / Restaurant | ERP | R, S, N | 4 |
| CULTURE | Espace 1789 & CAFAC | ERP | L | 2 |
| CULTURE | Mains d'Oeuvre | ERP | L | 3 |
| SANTE | CMS Barbusse / PMI | ERP | U | 5 |
| SPORT | Complexe Pablo Neruda | ERP | PA | 3 |
| SPORT | Espace Nautique DELAUNE | ERP | X | 2 |
| TOURISME | OFFICE TOURISME | ERP | M | 5 |
| VIEQUART | Maison de Quartier Pasteur | ERP | W | 5 |
| ECOLE | Groupe Scolaire MICHELET | ERP | R | 3 |
| ECOLE | Groupe Scolaire Victor HUGO | ERP | R | 3, 4 |
| VIEQUART | Salle des Fêtes BARBARA | ERP | L | 4 |
| | | | Total | 14 |

ANNEXE 3:

Outil de suivi des travaux de mise en accessibilité des ERP

| Étapes | | Réfèrent | Diagnostic | Comité de Pilotage | Pré- Etudes | | Cahier des Charges | | Dossier Administratif | | | Consultation des entreprises | Dépôt dossier Financement | Réalisation | | Réception Travaux | Commission Sécurité et Accessibilité |
|----------------|------------------------|----------|------------|--------------------|-------------|-----|--------------------|-----|-----------------------|----|---|------------------------------|---------------------------|-------------|-----|-------------------|--------------------------------------|
| | | | | | ERP | ERT | ERP | ERT | PC | DT | Ø | | | Début | Fin | | |
| Services Ville | Mission Handicap | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Gestion du Patrimoine | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Bureau d'Etudes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Etude et Programmation | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | DRH/ ACMO | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Voirie - Déplacements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | DCRP | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Finances | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Service occupant | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Institutions | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Externes | Accèsométrie | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |